

réf 206 DÉBOUCHEUR URINOIR

— CARACTERISTIQUES

Déboucheur liquide pour entretenir et déboucher les canalisations d'urinoirs.

— UTILISATION

- Dans toutes les collectivités, industries ; milieux hôteliers et restauration, sociétés de maintenance et professionnels du dépannage.
- Il est spécialement conçu pour supprimer les sels uriques et dépôts de calcaire .
- Sa fréquence d'utilisation supprimera les mauvaises odeurs et l'obstruction des canalisations.

— MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESCRIPTIONS AVANT UTILISATION.

S'utilise régulièrement

- Verser lentement et petit à petit le produit dans la canalisation.
- Laisser agir 5 à 10 mn.
- Rincer à l'eau claire après utilisation.
- Renouveler si nécessaire en cas d'engorgements.
- Ne **JAMAIS** utiliser d'autres produits chimiques avec le REF 206

DOSAGE ENTRETIEN :

100 ML par semaine et par urinoir en utilisation préventive.

— SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS



G-Corrosif

Symbole : C-Corrosif
CONTIENT DE L'ACIDE
SULFURIQUE (conc. 25%)
N° E.E.C. : 231-639-5 cas n°
7664-93-9

R 35 Provoque de graves brûlures.

S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants

- S18 Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- S30 Ne jamais verser de l'eau dans ce produit
- S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- S64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec l'eau (seulement si la personne est consciente)

Étiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément à la Directive 648/2004/CE : agents de surfaces non ioniques : moins de 5 %

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison :
INRS : 01.45.42.59.59

— CONDITIONNEMENT

carton de 6 x 1 L (réf 206-001)